



Commune de BROTTE-LES-LUXEUIL

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025 (Conseil municipal du 28 mars 2025)

I. Le cadre général du budget

L'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 a modifié les articles L 2313-1 et L 3313-1 du code général des collectivités territoriales. Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au **budget primitif**.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet www.brotte-les-luxeuil.com

II. La section de fonctionnement

a) Généralités :

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services de la commune

Les **recettes** correspondent aux sommes encaissées au titre des ventes de bois, au service d'assainissement, aux impôts locaux, aux différentes dotations, participations, compensations, aux produits de gestion courante, aux produits financiers et aux produits exceptionnels.

Recettes de fonctionnement 2025 : **158.048,56 €**.

Les **dépenses** sont constituées par les achats, les services extérieurs, les impôts et taxes, les charges de personnel, les charges de gestion courantes, les charges financières, les amortissements et les charges exceptionnelles

Charges de fonctionnement 2024 : **193.955,98 €**.

Le résultat de l'exercice ressort à – **35.907,42 €**

Les prévisions de ventes de bois sont légèrement supérieures à l'année précédente 50.000,00 € au lieu de 26.000,00 € mais restent insuffisantes pour équilibrer le budget.

Toutefois, compte-tenu du report des exercices antérieurs qui s'élèvent à **237.161,55 €**, le résultat cumulé serait de **201.254,13 €**.

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Charges générales	57.400,00	Résultat reporté	237.161,55
Charges de personnel	33.600,00	Opérations de transfert	10.230,00
Atténuation de produits	2.700,00	Produits de service	76.300,00
Virt. à Investissement	18.845,98	Impôts et taxes	13.100,00
Amortissements	29.110,00	Fiscalité locale	26.000,00
Autres charges	31.300,00	Dotations et participations	31.918,56
Charges financières	20.000,00	Autres produits de gestion	500,00
Charges spécifiques	200,00		
Provisions	800,00		
Total général	193.955,98	Total général	395.210,11

c) La fiscalité locales :

Les taux des impôts pour 2025 restent inchangés

- Taxe foncière sur le bâti : 33.00 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 28.00 %
- Taxe d'habitation : 3.80 % (concerne uniquement les résidences secondaires)

Le produit de cette fiscalité serait de : **26.000,00 €**

d) Les prévisions des dotations de l'Etat :

- Dotation forfaitaire : 19.000,00 €
- Dotation de solidarité rurale : 5.300,00 €
- Dotation élus locaux : 4.600,00 €

Les dotations de l'Etat s'élèveraient à : **28.900,00 €**

III. La section d'investissement

a) Généralités :

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Les **recettes** sont de deux types : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (exemple, la taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la mise en place d'une vidéoprotection)

Les recettes d'investissement 2025 sont de **60.157,00 €** dont **8.574,05 €** de FCTVA (récupération de TVA sur investissements).

Les **dépenses** sont celles faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Les charges d'investissement sont évaluées à **60.157,00 €**.

Les comptes sont équilibrés.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Amortissements	10.230,00	Excédent fonctionnement	3.626,97
Rembt. d'emprunts	16.100,00	Virt. fonctionnement	18.845,98
Travaux ONF	10.000,00	Amortissement subventions	29.110,00
Cimetière	9.650,00	Dotations, FCTVA	8.574,05
Voirie	12.000,00		
Matériel et outillage	500,00		
Informatique	1.200,00		
Porte hangar (aimants)	477,00		
Total général	60.157,00	Total général	60.157,00

c) Les principaux investissements 2025 sont les suivants :

- les travaux ONF
- les travaux du cimetière
- travaux de voirie
- l'achat de matériel
- l'achat d'un nouveau portable

d) Les subventions d'investissement attendues :

- aucune sauf imprévu

IV. Situation globale de la commune :

a) Recettes et dépenses de fonctionnement :

Recettes :	158.048,56 €
Report :	237.161,55 €
Dépenses :	193.955,98 €

Résultat cumulé : 201.254,13 €

b) Recettes et dépenses d'investissement :

Recettes :	56.530,03 €
Report 2024 :	3.626,97 €
Dépenses :	60.157,00 €

Résultat cumulé : comptes en équilibre

c) La trésorerie :

En banque :	221.428,61 €
Traites à échéance :	11.999,90 €

Total : 243.428,51 €

d) La dette :

L'endettement de la commune est constitué de 2 prêts d'investissement :

- Prêt de la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC) pour un montant initial de **561.740,00 €** pour l'**assainissement** sur une durée de 40 ans contacté le 5 février 2016. Capital restant dû au 31 décembre 2024 : **449.392,00 €**
- Prêt de la Caisse d'Épargne (CE) pour un montant initial de **32.000,00 €** pour les **travaux de voirie** sur une durée de 15 ans contacté le 6 janvier 2022. Capital restant dû au 31 décembre 2024 : **26.476,04 €**

Total de la dette : 475.868,04 €

Fait à Brotte-lès-Luxeuil le 28 mars 2025

Le Maire,
Bernard GIRE